

Le 26 janvier 2016

Le conseil d'administration du Parc national désigne les présidents des commissions thématiques et les membres du bureau

Réuni le mercredi 25 janvier à Florac, le conseil d'administration (CA) du Parc national a procédé à la désignation des présidents des huit commissions thématiques et des membres du bureau.

La directrice de l'établissement public du Parc, Anne Legile, a rappelé le rôle et la composition des huit commissions thématiques du Parc. Ces groupes de travail, composés d'acteurs du territoire volontaires et bénévoles, "experts" dans un domaine spécifique, sont des outils d'aide à la décision pour le président du CA et la directrice de l'EPPNC. Chaque commission est chargée, dans son domaine, de suivre la mise en oeuvre de la charte, d'émettre des avis consultatifs sur les politiques de l'établissement et sur les demandes de subventions et de crédits adressées par le territoire, et enfin de mener une réflexion prospective sur des enjeux, des pratiques...

Les commissions sont composées chacune de 25 à 30 personnes qui s'inscrivent dans l'un des trois collèges : Etat/élus, socio-professionnels, société civile. Un membre du conseil scientifique siège également dans chaque groupe.

Si les commissions thématiques étaient et restent au nombre de huit, des changements interviennent. Trois commissions voient le jour : Biodiversité, Patrimoine culturel et Education au développement durable et sensibilisation ; trois disparaissent en tant que telles : Relations internationales, Eau et milieux aquatiques, Culture et éducation.

Les membres du CA ont ensuite désigné les présidents des commissions, tous administrateurs et candidats :

- commission Agriculture : **Georges Zinsstag**, personnalité qualifiée en matière d'agriculture
- commission Architecture, Urbanisme et Paysages : **Alain Jaffart**, maire de la commune du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère
- commission Biodiversité : **Thomas Vidal**, maire de Valleraugue
- commission Cynégétique : **Christian Huguet**, maire de Florac-Trois-Rivières
- commission Forêt : **Jean-Pierre Lafont**, représentant de la propriété forestière privée de Lozère
- commission Education au développement durable et Sensibilisation : **Michèle Manoa**, conseillère départementale de Lozère
- commission Patrimoine culturel : **Isabelle Fardoux-Jouve**, conseillère départementale du Gard
- commission Tourisme : **Lucien Affortit**, personne qualifiée dans le domaine du tourisme.

Contact presse :
Catherine DUBOIS
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 – Mob +33 (0)6 99 76 20 20
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac



Les présidents des commissions thématiques étant, de fait, membres du bureau du Parc national, la composition de celui-ci a pu être finalisée.

Les membres du bureau du Parc national ayant voix délibérative sont :

- **Henri Couderc**, président du conseil d'administration,
- **Roland Canayer**, premier vice-président,
- **Jean-Pierre Allier**, second vice-président,
- **Catherine Cibien**, présidente du conseil scientifique,
- **René-Paul Lomi**, représentant de l'Etat,
- **Carole Delga**, présidente de la région Occitanie, ou **Aurélie Maillols**, sa représentante,
- **Sophie Pantel**, présidente du département de la Lozère, ou **Sophie Malige**, sa représentante,
- **Denis Bouad**, président du département du Gard, ou **Martin Delord**, son représentant,
- **Kisito Cendrier**, représentant des personnels de l'EPPNC,
- **et les présidents des huit commissions thématiques.**

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km² et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km², répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.